



ORLEANS METROPOLE
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
INFORMATION DU PUBLIC
(articles L. 5217-10-13 et L. 2313-1 du
code général des collectivités territoriales)

Il est porté à la connaissance du public que le conseil métropolitain, dans sa séance du 11 juin 2026, a approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 d'Orléans Métropole.

Ce document est consultable à l'accueil des bureaux de la métropole, Espace Saint Marc, 5 place du 6 Juin 1944 à Orléans, aux jours et heures d'ouverture.